



Assemblée générale

Distr. générale
4 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session

**Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010
destinée à revitaliser les travaux de la Conférence
du désarmement et à faire avancer les négociations
multilatérales sur le désarmement**

**Lettre datée du 4 octobre 2010, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée d'une question additionnelle importante et urgente intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement ».

Compte tenu de l'importance de la question, ainsi que de l'intention que vous avez manifestée de donner suite à cette réunion, il me semble approprié que cette question soit examinée à la fois en séance plénière et à la Première Commission de l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint à la présente note (voir annexe).

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

Mémoire explicatif

1. À la réunion de haut niveau destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement qui s'est tenue à New York le 24 septembre 2010, il a été largement convenu de l'importance du multilatéralisme dans les négociations sur le désarmement et la non-prolifération. On s'est aussi beaucoup inquiété de la situation actuelle du mécanisme multilatéral de désarmement, en particulier de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement, qui nuit à sa crédibilité et remet en question sa raison d'être.

2. Au cours de la réunion de haut niveau, des discussions constructives ont eu lieu sur les moyens d'améliorer l'efficacité du mécanisme, y compris de la Conférence du désarmement. On s'est largement accordé à dire que la stagnation actuelle des négociations multilatérales pourrait être attribuée à un manque de volonté politique ainsi qu'aux carences que l'on prête au mécanisme de désarmement. Un certain nombre d'intervenants ont préconisé un examen complet du mécanisme, y compris des méthodes de travail des organes multilatéraux de désarmement existants. Nombreux sont ceux qui ont insisté sur la nécessité d'engager d'urgence des négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et d'entamer des travaux de fond sur le désarmement nucléaire, les garanties négatives de sécurité et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

3. De nombreux États Membres ont souligné que la réunion de haut niveau ne devrait pas être un événement ponctuel et qu'il fallait impérativement que des suites concrètes lui soient données afin de veiller à ce qu'elle s'inscrive dans le prolongement de la série de réunions fructueuses tenues sur le désarmement au cours de l'année écoulée et de s'assurer qu'elle contribuerait de manière importante à la revitalisation des travaux du mécanisme multilatéral de désarmement, en particulier de la Conférence du désarmement. Certains intervenants ont également demandé que le suivi soit un processus ouvert, conduit par les États Membres des Nations Unies.

4. Il incombe tout particulièrement au Secrétaire général, en sa qualité d'organisateur et de Président de la réunion de haut niveau, de veiller à ce que les appels lancés en faveur d'un suivi immédiat et concret soient entendus. Ainsi qu'il a été indiqué pendant la réunion, le Secrétaire général demandera au Conseil consultatif pour les questions de désarmement d'entreprendre un examen approfondi des questions soulevées à la réunion, en se penchant en particulier sur le fonctionnement de la Conférence du désarmement. Sur la base des recommandations du Conseil consultatif, le Secrétaire général envisagera de nouvelles mesures, y compris la convocation d'un groupe de personnalités de haut niveau. Un grand nombre des questions abordées à la réunion de haut niveau nécessitent toutefois d'être débattues à l'Assemblée générale.

5. Au vu de ce qui précède, le Secrétaire général demande qu'une question additionnelle intitulée « Suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer

les négociations multilatérales sur le désarmement » soit inscrite à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.
